



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES-MORTES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 030-213000037-20260420-DCM202616-DE



Réf : DCM2026-16

### SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

Date de la convocation : 09.04.2026

Date de l'affichage : 09.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 18H00

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Luc VERNHES, Carine VANDERBISTE, André MORRA, Florence COMBE, Joachim RAMS, Incarnation CHALLEGARD, Cédric BREYSSE, Serge PINQUIER, Mariana GARCIA, Nathalie CAVAILLÉ, Patricia BANCION, Cristel MARCHAND, Lorenzo SANCHIS, Catherine BIDEF, Yannick BUSSAC, Yann ALBERT, Amélie MARTORELL, Marine ANJO, Christian LAPISARDI, Nicole SABATIER, Régis VIANET, André VIGNE, Patricia VAN DER LINDE, Pascale MOURRUT, Noémie ALBECQ-MEGIAS

**Absents ayant donné procuration :** Jean-Alain CASACCI procuration à Joachim RAMS, Jean-Philippe CHARPIN procuration à Maryline POUGENC

**Absents non-représentés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Yannick BUSSAC

#### OBJET :

#### RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA COMMUNE D'AIGUES-MORTES

Rapporteur : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT, dans les communes de 3500 habitants et plus le Maire présente au conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est donc présenté un Rapport d'Orientation Budgétaire, ci-annexé, qui est soumis au débat de l'assemblée et non suivi de vote.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Prend acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaire annexé ;
- Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire qui vient d'avoir lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire **20 AVR. 2026**

Le Maire,  
Cédric BONATO



**Résultats du vote :**

<b>Délibération 2026-16</b>	<b>RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA COMMUNE D'AIGUES-MORTES</b>	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.